

EMPRUNT A SOUSCRIRE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire, rapporteur, expose à l'Assemblée qu'il serait judicieux de contracter un emprunt afin de financer les travaux du pont-route de Messein, la rénovation de la maison Cuirin, la dernière tranche des travaux de réfection de l'église.

L'emprunt que la Commune aurait à souscrire pour le montant de ces travaux s'élève à environ 1 000 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches, en vue de solliciter un emprunt de 1 million de francs au meilleur taux.